

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

COMMISSION DES CHAMPIONNATS

REUNION DU 22/09/26 – PV N°5

Président : Jean-Claude DELATRE

Secrétaire : Régis SANCHEZ

Présents : Marion BENEZET, Miguel GONZALEZ, FLORES Manuel, Louis NIFOSI, Jean-Claude RICHARD

Excusé : Vincent VANDEVILLE

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente réunion, la Commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

SENIORS

Match de Coupe d'Occitanie du 27/09 SALEILLES / BECE

Suite à la qualification du FC BECE VALLEE DE L'ALGY pour le prochain tour de Coupe de France, le match de Coupe d'Occitanie N°79480873 du 27/09 SALEILLES / BECE est remis à une date à fixer.

REFERENT SECURITE

A partir de la saison 2026/2027, Il est **obligatoire d'avoir un référent sécurité pour le CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 1**. Cette disposition est préconisée pour les autres catégories (D2, D3 et D4).

L'amende (50€) pour absence de référent sécurité sur la FMI est appliquée à partir de la journée des 19-20/09/26 par la commission des championnats.

AMENDE POUR ABSENCE DE REFERENT SECURITE SUR LA FMI

RF CANOHES TOULOUGES : **50€** - match D1 du 19/09 RFCT 1 / FC THUIR 1

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

JEUNES

REPORT DE MATCHES

Compte tenu que l'OCP a un match de Coupe GAMBARDELLA le 27/09, le match U19 T OCP / CUXAC, devra se jouer pendant les vacances scolaires, sur accord écrit des deux parties (le 25/10 ou le 01/11).

Courriel du club Racing Perpignan Méditerranée, catégorie U17 Poule B, nous indiquant vouloir reporter sa rencontre contre l'équipe de Prades du 26/09. Vu l'accord écrit de l'équipe adverse, la Commission donne le match à jouer le mercredi 30 septembre 2026.

AMENDE

SALEILLES OC : **100€** - forfait match U17 P/B du 19/09 SALEILLES / BAGES VILLENEUVE. Les frais de déplacement de l'arbitre officiel désigné sont à la charge de SALEILLES OC.

FC ALBERES ARGELES : **50€** - forfait match U13 D3 P/B du 19/09 PIA / FC AA.

DEMANDES D'ENGAGEMENTS SUPPLEMENTAIRES

FC CERET : courriel du 10/09/26, demande d'engagement d'une équipe U13 D3 III. **Pour l'instant les poules U13 D3 sont complètes et les calendriers ont été publiés. En cas de retrait d'équipe le club est sur liste d'attente. Si au moins 5 autres clubs demandent à s'engager en U13 D3, une nouvelle poule de 6 minimum sera créée.**

UTILISATION TABLETTE ET FMI

Nous vous rappelons que les FMI doivent être transmises **dès la fin des matches**.

Amende pour feuille de match hors délai : 50€

Non utilisation tablette sans motif valable : 100€

FMI non transmise et sans feuille de match support papier 100€

La commission, conciliante, a décidé de ne pas mettre d'amende pour la 1^{ère} journée des championnats jeunes. Néanmoins, à partir des matches du 26/09/26, tous les clubs en infraction se verront infliger l'amende inhérente. Cette semaine voici les clubs qui auraient dû être sanctionnés financièrement :



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

- **CLAIRA ST LAURENT** : aucune connexion pour utiliser la tablette sur le match U12 P/C du 19/09 PRADES / CLAIRA ST LAURENT
- **US BOMPAS** : aucune connexion pour utiliser la tablette sur le match U13 D3 P/C du 19/09 ST NAZAIRE / BOMPAS
- **RFCT** : aucune connexion pour utiliser la tablette sur le match U12 P/C du 19/09 SPORTING PERPIGNAN NORD / RFCT
- **ATCM** : aucune connexion pour utiliser la tablette sur le match U13 D1 du 19/09 ARGELES / ATCM
- **FC ALBERES ARGELES** : feuille du match support papier incomplète – match U13 D1 du 19/09 ARGELES / ATCM (manque score et équipes en présence)
- **RFCT** : aucune connexion pour utiliser la tablette sur le match U15 P/C du 19/09 BECE / RFCT
- **PHOENIX** : aucune connexion pour utiliser la tablette sur le match U17 T du 19/09 PHOENIX / RFCT
- **SALEILLES OC** : FMI du match U12 P/A du 19/09 SALEILLES / ARGELES non transmise et rappel par mail du directeur administratif
- **RF CANOHES TOULOUGES** : FMI du match U13 D3 P/B du 20/09 RFCT / CLAIRA ST LAURENT non faite (identifiant non connu par l'éducateur)

La Commission signale que le partage de connexion avec le téléphone résout beaucoup de problèmes. Exemple pour remplir la FMI et la transmission de celle-ci après les signatures.

OBLIGATIONS EN U13 D1 et U13 D2

Encadrement avec éducateur qualifié, titulaire à minima d'un **Certificat Fédéral d'Initiateur (CFI) U10 - U13**. Soit l'éducateur est déjà diplômé dès l'inscription de l'équipe.

S'il n'est pas diplômé, il aura obligation de s'inscrire aux formations qui seront mises en place afin d'obtenir impérativement ce diplôme avant la fin de la 2^e Phase.

Si à la fin de 2^eme phase, l'éducateur n'est pas diplômé, **le club dans lequel il est licencié ne pourra engager aucune EQUIPE en U13 D1 et U13 D2 la saison N+1.**

L'Educateur, titulaire de la licence correspondante, **devra être présent sur chaque rencontre. A défaut, une amende sera appliquée pour chaque match sur lequel sera constatée son absence.** Un questionnaire a été envoyé aux clubs concernés pour renseigner les nom, prénom de leur éducateur principal avec N° de licence, diplôme, dernière formation suivie. Ce questionnaire doit être retourné au district **le mardi 13/10/26 dernier délai.**

TIRAGE COUPES DU ROUSSILLON JEUNES

- Tirages effectués par Marion BENEZET et Manuel FLORES

COUPE DU ROUSSILLON U19 (9 équipes engagées)

- **1er tour de cadrage** : 1 match entre 2 équipes + 7 exempts = 8 qualifiés

Match le 18/10/26

RF CANOHES TOULOUGES	OC PERPIGNAN
----------------------	--------------

Exempts : LE SOLER – BAGES VILLENEUVE – PERPIGNAN MED – ALBERES ARGELES – CERET – CANET – CLAIRA ST LAURENT

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

COUPE DU ROUSSILLON U17 (20 équipes engagées)

- **1^{er} tour de cadrage du 18/10/26** : 4 matches (8 clubs) + 12 exempts = 16 qualifiés

CABESTANY OC	FC THUIR
OC PERPIGNAN	AS PRADES
FC CERET	RF CANOHES TOULOUGES
SO RIVESALTES	CANET RFC

Exempts : PERPIGNAN NORD – CLAIRA ST LAURENT – SALEILLES – ALBERES ARGELES – BAHU PEZILLA – LE SOLER – PHOENIX – ELNE – BOMPAS – LE BOULOU – PERPIGNAN MED – VILLELONGUE

COUPE DU ROUSSILLON U15 (25 équipes engagées)

- **1^{er} tour de cadrage du 18/10/26** : 18 équipes (9 matches) + 7 exempts = 16 qualifiés

ALBERES ARGELES	AS PRADES
AC ST ESTEVE	FC CLAIRA ST LAURENT
FC LE SOLER	ENT FOURQUES TROUILLAS
CABESTANY OC	SALEILLES OC
FC THUIR	ENT BAHU VILLENEUVE
BECE VALLEE AGLY	PHOENIX CATALANS
ELNE FC	FC DES ASPRES
ENT CERET VALLESPER	SP PERPIGNAN NORD
SO RIVESALTES	CANET RFC

Exempts : CERDAGNE – RFCT – ST CYPRIEN – PERPIGNAN MED – ILLE NEFIACH – VILLELONGUE - POLLESTRES

COUPE DU ROUSSILLON U13 (30 équipes engagées)

- **1^{er} tour de cadrage du 17/10/26** : 28 équipes (14 matches) + 2 = 16 qualifiés

AS VILLENEUVE DE LA RIVIERE	PHOENIX CATALANS
FC BAHU PEZILLA	OC PERPIGNAN
FC CERDAGNE	ENT FOURQUES TROUILLAS
BECE VALLEE AGLY	FC COLLIOURE
FC LE SOLER	US BOMPAS
SALEILLES OC	CABESTANY OC
AC ST ESTEVE	RF CANOHES TOULOUGES
FC CLAIRA ST LAURENT	ATCM
FC ILLE NEFIACH	FC BAGES VILLENEUVE
FC ALBERES ARGELES	SP PERPIGNAN NORD
FC POLLESTRES	AS PRADES
RC PERPIGNAN MEDITERRANEE	CANET RFC
FC THUIR	FC VILLELONGUE
ENT CERET VALLESPER	FC LE BOULOU SJPC

Exempts : ST CYPRIEN - ELNE

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Coupes du Roussillon U19, U17 et U15

RAPPEL :

- Les clubs qualifiés devront obligatoirement présenter une équipe à la date fixée pour la rencontre, cependant si un club était engagé dans une compétition supérieure (REGIONALE) à la date de la rencontre, le match serait reporté. La Commission d'organisation se réserve la possibilité à chaque tour, de décaler d'un ou plusieurs jours, une ou des rencontres de ce tour et les clubs qualifiés ne pourront refuser de jouer en semaine.
- Un club ne pouvant disposer de son terrain à la date fixée se déplacera obligatoirement chez l'adversaire

Le Président de Séance
J-C DELATRE



Le Secrétaire de Séance
Régis SANCHEZ

